

8 novembre 1555.

156

Je sçay receu
Sire.
Les Lres de v^{re} Ma^{te} du 10^e de ce mois et commença Le premier
point d'édicter un 5^e de Thoulouze. Et come desia un nouveau fort
y a deuz assez grandes granges dressées et unlemés unlemés des
particuliers, desquelles un besong on se pourra ayder. Les de Thoulouze
y est bien fait dressés unlemés, se est en commodité des garnoz
Lesquels finalement Luy faillit à cause de la difficulté des
chemins et que les charrs se menent la plus part, dont me luy
est possible y faire dressés pour se pnt unlemés.

Je seray séparé Les héritages d'uz fort, mais je doute que si on
les veult charger d'aucune reconnaissance, que peu de gent y voudront
ediffier, Meantim Je regarderay de y faire le plus grand profit de v^{re} Ma^{te}.

Le nombre des pieccs d'artillerie que v^{re} Ma^{te} desia scauroit se
debra laisser icy pour la defence d'uz fort, Les 5^e de glayon
y tant a pnt par de la pourra Informer v^{re} Ma^{te} rombez de y fandra
et ou on les pourra Recouurer, Bien que cest affaire depend de soy et stat
de m^e d'artillerie, qui se mey sçavoir.

Les commissaires vander We et Espebach apres avoir appareillé Les gens
du conte de bestam et Luy fait faire serment à v^{re} Ma^{te} Reconnait
leur serment ont dit que Les 5^e pieccs doivent partir aujourdhuy de
Cambrai, ou luy fait envenimer Le drap et L'argent que v^{re} Ma^{te}
avoit icy fait envoyer pour Luy.

Je tant que me Recommandant tres humblement à La b^e gr^e de
v^{re} Ma^{te}. Je prie Le excellent d'onneur à quelle ey prospere et
sante tres longue et tres benigne soit. De v^{re} camp Les
Vostres Le 10^e de Novembre 1555



De v^{re} Ma^{te}
tres humble et tres obeissant servit
et vassal Guille de Nassau

In Lij



depesche ou camp Le dny de
Monsieur a Rheims de 1627

No
No
No
No
No